



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
7 décembre 2020
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Douzième session
Genève, 15-17 février 2021
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
 - a) Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable ;
 - b) Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.
4. De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous.
5. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

II. Annotations

1. La douzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement se tiendra du 15 au 17 février 2021. Conformément au paragraphe 201 de l'Accord d'Accra, les commissions, en tant qu'organes subsidiaires du Conseil du commerce et du développement, ont pour rôle de conduire une concertation sur une ou deux questions déterminées, d'examiner les rapports des réunions d'experts, d'administrer et de recommander pour approbation le programme de travail des réunions d'experts dans leur domaine de compétence, et de promouvoir et de renforcer les synergies entre les trois piliers des travaux de la CNUCED.

2. La question de fond inscrite à l'ordre du jour s'intitule « De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous ». En outre, la Commission examinera et adoptera les rapports des réunions d'experts. Elle analysera également les activités du secrétariat qui ont contribué à promouvoir et à renforcer les synergies entre les trois piliers.



Point 1

Élection du Bureau

3. L'article 18 du Règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que chaque commission élit, parmi les représentants de ses membres, un président, cinq vice-présidents et un rapporteur, en tenant compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable. L'article 19 précise que le Bureau de chaque commission se compose de sept membres, dont quatre présentés conjointement par les listes A et C, deux par la liste B et un par la liste D, conformément à l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle qu'elle a été modifiée.

4. Conformément au cycle de roulement établi, le Bureau de la Commission à sa douzième session sera constitué comme suit : président – liste A (Afrique) ; rapporteur – liste C ; vice-présidents – deux pour les listes A et C ensemble, deux pour la liste B et un pour la liste D.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. À sa soixante-septième session, le Conseil du commerce et du développement a approuvé l'ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement. Un programme de travail sera distribué avant la réunion.

Documentation :

TD/B/C.II/45

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Rapports des réunions d'experts

6. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera les rapports des réunions d'experts ci-après :

a) Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable ;

b) Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.

Documentation :

TD/B/C.II/MEM.4/23

Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable sur sa huitième session

TD/B/C.II/ISAR/95

Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa trente-septième session

Point 4

De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous

7. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission contribuera au processus préparatoire de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Point 5**Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers**

8. Au titre de ce point, le secrétariat rendra compte des progrès réalisés dans la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers des travaux de la CNUCED dans les domaines de compétence de la Commission.

Point 6**Questions diverses**

9. Conformément à l'usage, le secrétariat informera la Commission de l'évolution récente des tendances et des politiques dans le domaine de l'investissement et de l'entreprise au service du développement.

Point 7**Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement**

10. Le rapport de la douzième session de la Commission sera soumis au Conseil du commerce et du développement.
